



GRAND PALAIS

Paris



Du 12 au 15 février 2026

DESSIN PEINTURE A L'EAU

**50.000 visiteurs dont
15.0000 au vernissage en 2025 !!**

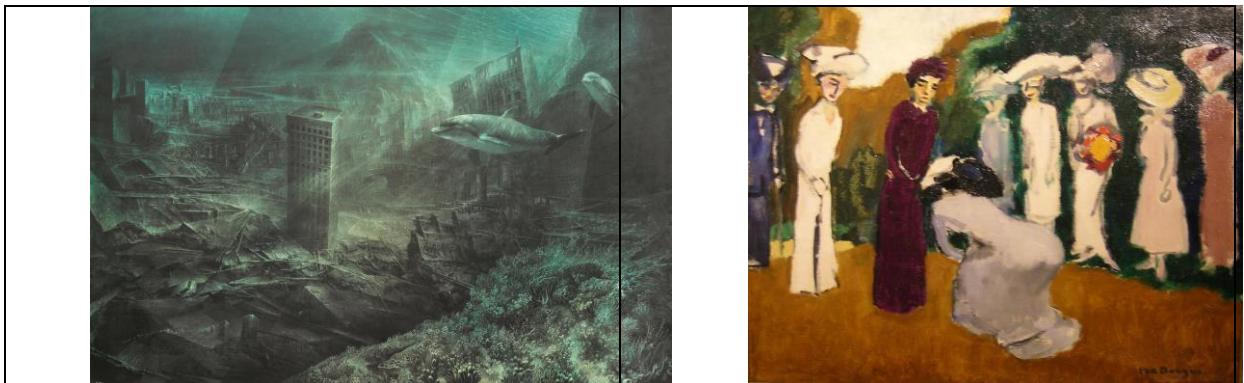
SALON DESSIN PEINTURE A L'EAU 2026

au Grand Palais

A voir : vidéos sur notre site (<http://www.peinturealeau.com>)
et Facebook (www.facebook.com/salondudessinetdelapeinturealeau)

Les vidéos :

Le Salon en 8 minutes (un aperçu rapide du Salon) : 2020
montage, installation, vernissage ...
Interview de Claude Verlinde (15 minutes) Invité d'Honneur 2019
Interview d'Hervé Sérane (15 minutes) Collectionneur 2023
Interview d'Enki Bilal (12 minutes) Invité d'Honneur 2023
Interview de Piotr Dmochowski : Collectionneur 2018
Vidéo du Salon 2023 (10 minutes)



Roland CAT – « En dessous » - 1980

Kees VAN DONGEN

DESSIN PEINTURE A L'EAU

Le grand spécialiste mondial des œuvres sous verre

**dans le cadre d'ART CAPITAL 2026
du 12 au 15 février 2026**

ATTENTION : moins de surface
Il faut donc vous inscrire au plus vite !
DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
Le lundi 15 septembre 2025

Il est autorisé d'exposer dans un autre salon d'Art Capital,
en plus du Salon Dessin Peinture à l'Eau

DÉPÔT DES ŒUVRES

Mardi 10 février 2026 de 13h00 à 17h00

Mercredi 11 février 2026 de 8h00 à 9h00

Au Grand Palais

75008 PARIS

RETRAIT DES ŒUVRES

Dimanche 15 février 2026 de 19h15 à 21h30

(fermeture des caisses à 17h00)

Lundi 16 février 2026 de 8h00 à 9h00

Au Grand Palais

**Les œuvres non retirées à l'heure limite de retrait
seront confiées, aux frais de l'exposant, aux sociétés :**

CONSULT FINE ART

11 avenue des Meuniers - 60330 Le Plessis-Belleville

Contact : Madame Marine DACALOR

+33 (0) 3 44 60 48 36 ou +33 (0) 7 85 46 29 30

ou

SNM Protect

33, rue Auber – 94400 VITRY-SUR-SEINE

Tél. : 01.46.71.40.40 – mail : atelier@SNMProtect-Lafactory.com

**Ces sociétés sont spécialisées dans le transport d'œuvres d'art
Renseignez-vous, si besoin.**

Jours et heures d'ouverture au public :

Du 12 février 2026 au 15 février 2026

Jeudi 12 février 2026 : VERNISSAGE – 13h00 à 22h30 : artistes – 14h à 22h30 : visiteurs

Vendredi 13 février 2026 : de 10h00 à 22h00

Samedi 14 février 2026 : de 10h00 à 20h00

Dimanche 15 février 2026 : 10h00 à 19h00 (17h00 : fermeture des caisses)

Résumé du règlement et sa pagination :

Dates : page 3

Jury : article 1, page 5

Œuvre à exposer : article 2, pages 5 et 6

Mini expo perso : article 3, page 7

Petit format : article 4, pages 8 et 9

Emballage : article 5, page 4

Dépôt et retrait des œuvres : article 6, page 10

Responsabilité et assurance : article 7, page 10

Reproduction des œuvres : article 8, page 10

Coordonnées des exposants : article 9, page 11

Vente d'œuvres : article 10, page 11

Prix des œuvres : article 11, page 11

Remboursement : article 12, page 11

Vos interlocuteurs : article 13, page 12

Inscription et droit d'inscription : article 14, page 13

Modalités de paiements : article 15, pages 14 et 15

Inscriptions en ligne (formulaire) : article 16, page 16

Inscriptions par courrier (**exceptionnellement**) : article 17, page 17

RÈGLEMENT

1- La liste des exposants est arrêtée par le Comité.

Le fait d'avoir exposé une année n'implique pas le fait d'être systématiquement invité les années suivantes (extrait des statuts).

ATTENTION :

L'œuvre sélectionnée et inscrite
doit obligatoirement être celle qui sera exposée.

IMPORTANT : ne pas diffuser le lien qui vous sera envoyé pour vous inscrire. Cette information est personnelle et vous ne la recevrez que lorsque votre candidature sera acceptée.

1 bis. Aucun remboursement possible, quelle qu'en soit la cause.
Prenez une assurance individuelle si vous le désirez.

2- Chaque artiste expose **une seule œuvre de grand format**. Elle doit être présentée de préférence sous verre si possible mais non obligatoire (ou plexiglas ou vernis), en utilisant les techniques du dessin ou de la peinture à l'eau (encre, crayon, pastel, craie, aquarelle, feutre, gouache, acrylique, collage, toutes les mixités, etc.) + un petit format (non obligatoire, voir article 2 en pages 5 et 6).

Tous les supports sont autorisés

Exemples : toile, plexi, isorel, médium (planche en bois), papier, carton, ...

L'œuvre doit être prête à être accrochée (vérifiez le système d'attache) :

Pitons bien centrés, ou autres, ou ficelle ...

et clairement identifiée au dos (nom et pseudo s'il y a lieu, adresse, téléphone).

Prévoir un cadre **SIMPLE mais **SOLIDE** !!**

Dimensions autorisées :

Dimensions: minimum 35 cm x 40 cm ou inversement, cadre compris

maximum 1,20 m de large, cadre compris

et 2 m de haut cadre compris

ATTENTION : trop d'incidents à cause
des cadres mal finis, etc ... (clous, vis qui dépassent, etc ..)
occasionnent des accidents aux bénévoles
Merci de bien respecter ces consignes

3 - **MINI EXPO PERSO**

Possibilité d' exposer plusieurs tableaux

430 € pour le 1er tableau jusqu'à 120 cm de largeur cadre compris ainsi que pour les suivants au-dessus d'1m de large cadre compris.

380 € pour les suivants de moins d'1 m de large, cadre compris.

(+ catalogue si vous le souhaitez)

+ 1 petit format (non obligatoire)

**Renseignez-vous rapidement si vous êtes intéressé
car nous avons peu de places.**

Merci d'envoyer **dès à présent** un mail à :

danielgallais@live.fr

avec les photos des œuvres que vous souhaiteriez exposer
(avec titre et dimensions – largeur en premier puis hauteur,
cadre compris)

4 - PETIT FORMAT : **ATTENTION : FORMAT UNIQUE**

Pour le petit format : prévoyez une attache pratique et dans le bon sens du tableau (horizontal ou vertical)

Pas de pinces, pas de clips, pas de clous, d'agrafe, de vis, ou autre qui dépassent et peuvent donc blesser les bénévoles. (cela arrive trop souvent)

Sans obligation, nous vous invitons à exposer, en plus de votre **GRAND FORMAT**, un **PETIT FORMAT OBLIGATOIREMENT sous verre (pas de toiles)**.
(possibilité d'en remettre 2 lors du dépôt dont 1 pour remplacer celui éventuellement déjà vendu).

Dimension unique et obligatoire : (**extérieure** avec le cadre) **20 X 26 cm** ou inversement

Tous les cadres doivent obligatoirement comporter une **attache pratique et dans le bon sens du tableau (horizontal ou vertical)**.

Exemple d'attaches :



Vous pouvez vous procurer ces cadres chez notre partenaire depuis 2 décennies,
le Géant des Beaux-Arts



Cadre Siena

Noir ou blanc au choix :
Noir, référence : 70690001
Blanc, référence : 70690002

9,45 € prix TTC



**Grands et petits formats ne respectant pas ces dimensions
seront refusés et l'exposant ne pourra prétendre à un
quelconque remboursement**

Vérifiez impérativement le système d'attache

**ATTENTION : notez au dos du tableau vos nom, prénom et
obligatoirement le pseudo, s'il y a lieu**

5 - **L'emballage** des œuvres ne pourra pas être conservé, faute de place.
Pour les artistes qui prennent une société de transport, celle-ci s'en charge (voir en page 4)

6 – **Dépôt et retrait des œuvres** : le transport et la manutention (déballage et remballage) des œuvres sont à la charge exclusive des artistes ou de leur transporteur, jusqu'aux tables de dépôt.

DÉPÔT DES ŒUVRES

Mardi 10 février 2026 de 13h00 à 17h00

Mercredi 11 février 2026 de 8h00 à 9h00

Au Grand Palais

RETRAIT DES ŒUVRES

Dimanche 15 février 2026 de 19h15 à 21h30

Lundi 16 février 2026 de 8h00 à 9h00

Au Grand Palais

**Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin du Salon,
Le dimanche 15 février 2026 à 19h15 (règlement Art Capital)**

7 - Le Salon Dessin Peinture à l'Eau prend soin de vos œuvres au maximum mais il n'est pas responsable des œuvres qui lui sont confiées, il **décline toute responsabilité** en ce qui concerne les vols, incendies, détériorations de toute origine, même s'ils sont rares car hélas un accident peut toujours arriver et conseille donc aux artistes de prendre **une assurance personnelle** depuis le jour du dépôt jusqu'à celui du retrait, s'ils le souhaitent. Ce n'est pas très cher, contrairement aux idées reçues.
(Le règlement est accepté lorsque vous avez rempli et signé le formulaire d'inscription en ligne).

8 - Les exposants s'engagent à autoriser la reproduction de leurs œuvres sur tous les documents relatifs à la manifestation (catalogue, site Internet, presse, support médiatique, visuels, diaporama, vidéo..)
(acceptation du règlement validée sur le formulaire d'inscription en ligne ou exceptionnellement sur le document papier).

9 – **CATALOGUE** : Les coordonnées des exposants seront reproduites dans le catalogue (nom, prénom, adresse postale, téléphone et site), sauf l'adresse mail (beaucoup d'exposants n'y tiennent pas). **L'inscription sous un pseudonyme est possible mais cela implique que les artistes puissent recevoir des courriers et encaisser des chèques à ce nom.**

Bien que cela n'arrive que très, très rarement, le Comité se dégage de toute responsabilité pour les erreurs ou omissions concernant ces supports (catalogue, visuels, etc ...)

10 – **VENTE** : En cas de vente d'une œuvre, l'artiste s'engage alors à faire un don de 20% au Salon Dessin Peinture à l'Eau. Le prix de vente **s'entend cadre compris, sans exception.** Les artistes résidant en France percevront un chèque du prix de l'œuvre (ou virement pour les artistes étrangers), moins le don de 20% au Salon

**11- Aucun changement de prix
ne sera accepté après l'inscription.**

12- Aucun remboursement ne sera possible en cas de non-participation, de dégradation, de vol de l'œuvre ou cas de force majeure (hors Covid-19) entraînant l'annulation de la manifestation, le Salon ayant déjà engagé tous les frais.

Vous pouvez prendre votre propre assurance.

13 – RENSEIGNEMENTS / ORGANISATION :

pour plus d'efficacité,

choisissez bien votre interlocuteur :

ATTENTION : pour 99% de vos questions, la réponse est déjà dans le règlement

Artistiques (par rapport à votre œuvre) : Daniel Gallais - danielgallais@live.fr

Renseignements d'ordre général ou concernant le règlement :

Alain : alain.peinturealeau@free.fr

Ou : Carmen et Patrick : carmen.peinturealeau@gmail.com

Concernant les mini expos persos : danielgallais@live.fr

Concernant les inscriptions : Sylvie Gallais – danielgallais@live.fr

Pour les questions techniques (cadre, dépôt, retrait, ...)

Patrick : patrick.peinturealeau@gmail.com

Concernant les paiements par chèques :

Sylvaine Prache -sylvaine.prache95@gmail.com

14 - DROIT D'INSCRIPTION

Tout comme en 2025 (voir « le mot du Président » en pièce jointe) :

Le montant des droits d'inscription est fixé à 430 €
participation aux frais d'organisation de l'exposition
+ catalogue non obligatoire 20 € à commander et payer
en même temps que votre inscription, soit 450 €

Ce montant inclut d'exposer au Grand Palais, une reproduction dans le catalogue, des cartons d'invitation. L'exposition au Salon Dessin Peinture à l'Eau au Grand Palais vous apporte une grande visibilité, la possibilité de vendre une œuvre, d'être sollicité par le monde professionnel de l'art plastique (marchands, galeries, organisateurs d'expositions, etc...) mais aussi de faire de belles rencontres artistiques.

QR CODE :

Le QR Code ne fait pas partie de ces dus : La connexion au Grand Palais n'est pas toujours bonne. Désolés pour les quelques cas qui n'ont pas fonctionnés en 2025.

Le QR Code est seulement un service supplémentaire offert à nos artistes.

Jusqu'à il y a peu de temps, sans QR Code les artistes s'en sont bien passé sans problèmes de rencontres, ventes, contacts, invitations, etc.... mais notre Salon s'adapte au mieux à l'actualité ! ... Vous pouvez y mettre votre adresse mail, votre site internet, etc....

CATALOGUE :

Etant donné le coût exorbitant d'un catalogue de qualité, le Comité se bat néanmoins pour conserver le catalogue papier car de nombreux artistes y tiennent.

Nous sommes donc, hélas, obligés de faire comme la plupart des grands Salons, c'est-à-dire de vous demander une petite participation au catalogue, soit 20 €, avec évidemment aucune obligation de commande.

Si oui, merci de faire votre demande en vous inscrivant, en remplissant les cases suivantes du formulaire d'inscription : (réponse obligatoire pour aller plus loin)

Voulez-vous un catalogue ? : « OUI » ou « NON »

Combien : (choisir : 1 2 OU 3 ou plus)

Total : 20 € x nombre de catalogue = X Euros

A payer en même temps que votre inscription pour que votre commande de catalogue (s) soit prise en compte.

Rattrapage : néanmoins, si après l'inscription, vous désirez un ou plusieurs catalogues supplémentaires, la commande sera possible jusqu'au 30 octobre 2025 en vous adressant à : Michèle SAVOYE – savoie78@yahoo.com

15 - PAIEMENT DES DROITS'INSCRIPTION :

Deux possibilités de mode de règlement :

ATTENTION : à faire IMPERATIVEMENT dans les 10 jours suivant votre inscription pour la valider.

(si vous commandez 1 (ou des) catalogues merci de faire le paiement en même temps que l'inscription.

A) Par virement : paiement de la somme totale à l'inscription.

virement bancaire : CCP Paris 13 482 71 T020

SALON DESSIN PEINTURE A L'EAU

BIC : PSSTFRPPPAR - IBAN : FR81 2004 1000 0113 4827 1 T02037

LA BANQUE POSTALE – CENTRE FINANCIER - 75900 PARIS CEDEX 15

B) Par chèque (s) à l'ordre de : Salon Dessin Peinture à l'Eau

A envoyer à : Madame Sylvaine PRACHE, 3 rue des Fougères – 95560 MAFFLIERS

A envoyer en courrier **simple** (pas de recommandé, colissimo, etc.) :

1°) un chèque de la totalité des droits d'inscription + catalogue si vous le désirez

2°) Possibilité de faire 3 chèques au maximum.

Le premier chèque (200 € minimum) à l'inscription, la validant ainsi.

Les 2 ou 3 chèques doivent impérativement être **envoyés en même temps pour être pris en compte** (avec dates d'encaissement au dos – le 15 de chaque mois.).

Le dernier doit être **encaissé avant le 15 décembre 2025**. (nouvelles contraintes d'organisation)

Pour les exposants étrangers, seuls les virements seront acceptés.

Pour les exposants étrangers venant de pays **hors Union Européenne** : les droits d'inscription seront majorés de 20 € pour frais bancaires (encaissés par la banque, comme tous les ans) (soit 450 € au total)

Catalogue non obligatoire + 20 € à payer en même temps que l'inscription.

ATTENTION :

En ce qui concerne les virements et les chèques :

notez bien le nom sous lequel vous vous êtes inscrit, que ce soit parce que vous payez sous un autre nom ou qu'une autre personne fait le paiement pour vous.

**ATTENTION : TOUT RÈGLEMENT PAR CHÈQUE OU VIREMENT
DOIT ÊTRE RÉALISÉ IMPÉRATIVEMENT DANS LES
10 JOURS APRÈS VOTRE INSCRIPTION,
AFIN DE LA VALIDER**

Vous serez définitivement inscrit lorsque vous aurez réalisé le paiement (ou le 1^{er} paiement en cas de paiement fractionné).
(aucun justificatif ne vous sera envoyé), votre virement ou l'envoi puis l'encaissement de votre (vos) chèque (s) faisant foi. Merci de vérifier vous-même vos relevés de banque.

Explosion des tarifs d'organisation
et quasi fin des subventions ministérielles, hélas !

16 - INSCRIPTIONS 2025 EN LIGNE

A privilégier - essayez : c'est facile, pratique et rapide pour tout le monde.
Merci par avance.

**Vous avez dit facile ?
Non, très facile !!**

Lorsque votre candidature aura été acceptée, **vous recevrez par mail un lien pour accéder au formulaire d'inscription.**
Vérifiez bien vos mails après votre demande inscription. Attention notre réponse peut prendre quelque temps Inutile donc de nous interroger à ce propos.

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ou que vous l'avez copié dans la barre de recherche de votre navigateur, vous êtes sur le formulaire d'inscription Salon Dessin Peinture à l'Eau 2026. Laissez-vous guider par les différentes questions nécessaires à votre inscription. **Lorsque vous arriverez à la fin du formulaire, après acceptation du règlement et avoir signé, vous recevrez automatiquement un mail vous confirmant que votre inscription est bien prise en compte.**

Une inscription sera complètement validée lorsque nous aurons reçu le paiement total ou le 1^{er} versement, si vous réglez en plusieurs fois.

Sur le formulaire en ligne vous aurez alors deux options de paiement, soit un paiement par virement (paiement total de l'inscription en 1 fois) les coordonnées de l'IBAN sont fournies (en page 14 et sur le formulaire).

Soit, si ce n'est pas possible pour vous, un paiement par chèque
(voir en page 14)

à l'ordre de : Salon Dessin Peinture à l'Eau

A envoyer à : Madame Sylvaine PRACHE, 3 rue des Fougères – 95560 MAFFLIERS

A envoyer en courrier simple (pas de recommandé, colissimo, etc.) :

IMPORTANT CONCERNANT LA PHOTO du GRAND FORMAT

(Surtout, pas de photo du petit format à envoyer)

Rappel : inscription en ligne à privilégier – la photo est alors à télécharger

Photo uniquement en format JPG ou jpeg

minimum 1 Mo – maximum 5 Mo

(1.500 x 2.300 pixels étant l'idéal, ou 1.000 x 1.500 pixels étant le minimum)

Si vous souhaitez faire réaliser la photo de votre œuvre par un professionnel,
vous pouvez vous adresser à notre partenaire depuis plusieurs décennies :

ATELIER 80 – Véronique

30 bis Bd Jourdan – 75014 PARIS – tél. 01 45 65 00 95 (en prenant rendez-vous à l'avance)

Une remise de 10% vous sera accordée en venant de la part du Salon.

17- INSCRIPTIONS « PAPIER » PAR COURRIER

envoyées par la poste et réservées aux artistes n'ayant pas d'adresse mail ou ayant des difficultés en informatique et n'arrivant pas à remplir le formulaire en ligne à demander à Sylvie GALLAIS (mail : danielgallais@live.fr)

Attention : ou à réclamer par la poste –

Les formulaires ne sont pas envoyées automatiquement

Dans ce cas, fiche d'inscription et photo à envoyer à :

Sylvie GALLAIS (secrétaire générale)

46 rue des Fougères – 95560 MAFFLIERS - France

Vous pouvez aussi imprimer le formulaire, le remplir puis le scanner pour nous l'envoyer par mail à l'adresse suivante : danielgallais@live.fr

Il est obligatoire de nous envoyer la photo de votre œuvre grand format en même temps que votre inscription.

Pour les inscriptions « papier » :

**Une photo papier d'excellente qualité, de dimension minimum 13 x 18 cm
ou bien**

une clé USB avec le fichier photo

Votre photo papier ou votre clé USB vous sera restituée uniquement
si vous prévoyez une enveloppe
suffisamment affranchie, libellée à votre adresse, pour le retour.

Attention : Plus de photo provisoire cette année.

La photo que vous allez envoyer avec votre inscription sera définitive. Ce sera donc également celle qui sera exposée, ainsi que celle figurant dans le catalogue.

Si votre œuvre n'est pas commencée ou pas terminée au moment de votre inscription :

Vous pourrez néanmoins vous inscrire par mail (danielgallais@live.fr) pour réserver votre place, en nous demandant la procédure à suivre.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Le lundi 15 septembre 2025

Aucun changement (œuvre, titre, prix, etc...) ne sera possible après l'inscription.



Vernissage au Grand Palais

SALON 2026

FAITES-EN RAPIDEMENT PARTIE !!

Cette année, moins de surface, donc moins d'exposants,
il faut donc vous inscrire au plus vite !!

2025 : explosion du nombre de visiteurs : 50.000 !

Il faut donc que vous participiez à ce grand événement en 2026 !

Le Comité

N'hésitez pas à regarder toutes nos vidéos sur notre site (www.peinturealeau.com) et Facebook.

<http://www.peinturealeau.com> – www.facebook.com/salondudessinetdelapeinturealeau